



# Mairie de Saint-Martin de la lieue

## DEMANDE DE DEROGATION

pour un enfant domicilié hors de la commune de St Martin de la Lieue

Textes de références : articles L.212-8 et L.212-21 du code de l'Education

**Objet de la dérogation** : Accord préalable du Maire de la commune de résidence pour la scolarisation de l'élève à l'école de Saint Martin.

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance de l'enfant : \_\_\_\_\_

Adresse de l'enfant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Partie à compléter par le Maire de la commune de résidence.*

Le Maire de la commune de \_\_\_\_\_

(ou le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale si la compétence scolaire a été transférée)

- Autorise l'inscription à l'école de St Martin de la Lieue pour l'enfant et s'engage à régler la totalité de la participation financière demandée par la commune, correspondant aux frais de fonctionnement
- N'autorise pas l'inscription à l'école de St Martin de la Lieue pour l'enfant

Cachet

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du Maire

– Y a-t-il une école dans la commune (maternelle et élémentaire)  OUI  NON

– Y a-t-il un regroupement pédagogique avec une autre commune  OUI  NON

– Assure-t-elle la restauration ?  OUI  NON

– Assure-t-elle la garde des enfants  OUI  NON

le matin, à partir de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

le soir jusqu'à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

– Y-a-t-il un ramassage scolaire ?  OUI  NON

Horaire du bus :

le matin : \_\_\_\_\_ le soir : \_\_\_\_\_

*Partie à compléter par les parents.*

Motifs invoqués par les parents pour l'inscription à l'école de Saint Martin de la Lieue

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature des parents

**Avis du Maire de la commune de Saint Martin de la Lieue**

---

---

Fait à Saint Martin de la Lieue,

Le \_\_\_\_\_

Le Maire,

Patrice KALETA